

7^{ème} RALLYE NATIONAL DU GARD - ALES AGGLOMERATION REGLEMENT SPORTIF V H C 18 et 19 juin 2021

PROGRAMME - HORAIRES

- **Jeudi 20 mai 2021** : Parution du règlement
- **Vendredi 21 mai 2021** : Ouverture des engagements
- **Lundi 7 juin 2021** : Clôture des engagements
- **Vendredi 11 juin 2021** : Mise en ligne du Road-Book (uniquement sur téléchargement) sur le site <https://www.asa-ales.fr>
- **Samedi 12, Dimanche 13, Vendredi 18 juin 2021** : Reconnaissances

Dates et heures des 3 passages de reconnaissances :

- samedi 12 juin 2021, 9h - 18h
- dimanche 12 juin 2021, 9h - 18h
- vendredi 18 juin 2021, 9h - 17h

- **Vendredi 18 juin 2021 de 10h à 12h et de 14h à 17h : Séances d'essais (shakedown) Piste d'essais Rallye et/ou Piste circuit.** Pôle Mécanique Alès – Cévennes, Vallon de Fontanes 30520 Saint Martin de Valgalgues.
- **Pré-vérifications administratives au Siège de l'ASA Alès**
Pôle Mécanique Alès – Cévennes, traverse Lorian Tosi, Vallon de Fontanes, 30520 St Martin de Valgalgues :
 - **Samedi 12 juin 2021 de 8h30 à 15h00**
 - **Dimanche 13 juin 2021 de 8h30 à 12h00**
- **Vérifications administratives : Vendredi 18 juin 2021 de 16h30 à 18h30 :**
Pôle Mécanique Alès – Cévennes, bâtiment en bordure de la piste vitesse - Vallon de Fontanes, 30520 St Martin de Valgalgues
- **Vendredi 18 juin 2021 de 10h00 à 12h00 puis de 14h00 à 19h00 : Vérifications Techniques**
Paddock du Pôle Mécanique Alès – Cévennes, Vallon Fontanes 30520 Saint Martin de Valgalgues.
- **Vendredi 18 juin 2021 à partir de 10h15 : Mise en place du parc de départ.** Piste vitesse Pôle Mécanique Alès – Cévennes.
- **Vendredi 18 juin 2021 à 16h30 : 1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs**
Tour de contrôle du Pôle Mécanique Alès – Cévennes.
- **Vendredi 18 juin 2021 à 19h30 : Publication des équipages admis au départ et ordre de départ,**
Tour de contrôle du Pôle Mécanique Alès – Cévennes.
- **Vendredi 18 juin 2021 à 19h00 : Briefing des ouvreurs et véhicules d'encadrements.**
Pc Course, Tour de contrôle du Pôle Mécanique Alès – Cévennes.
- **Samedi 19 juin 2021 à 8h00 : Départ de la 1^{ère} étape.** Piste vitesse Pôle Mécanique Alès – Cévennes.
- **Samedi 19 juin 2021 à 17h28 : Arrivée du rallye**
Tour de contrôle du Pôle Mécanique Alès – Cévennes.
- **Samedi 19 juin 2021 à 17h28 : 2^{ème} réunion des Commissaires Sportifs.**
Tour de contrôle du Pôle Mécanique Alès – Cévennes.

- **Samedi 19 juin 2021 à 20h00 : Publication des résultats partiels.**
Tour de contrôle du Pôle Mécanique Alès – Cévennes.
- **Samedi 19 juin 2021 à 20h00 : Vérification finale.**
Chez CMR TEAM Pôle Mécanique Alès – Cévennes.
- **Samedi 19 juin 2021 à 20h30 : Publication des résultats du rallye**
Tour de contrôle du Pôle Mécanique Alès – Cévennes.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE D'ALES sise
Pôle Mécanique d'Alès, Traverse L.Tosi, 30520 ST MARTIN DE VALGALGUES
04 66 55 65 66 – 06 86 67 69 04
organise les 18 et 19 juin 2021 en qualité d'organisateur administratif et technique le
7 ème Rallye National du Gard VHC – Alès Agglomération.

Le présent règlement a été enregistré par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 312 en date du 18 Mai 2021.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

ATTENTION

Les articles ou parties d'articles non mentionnés dans le présent règlement sont entièrement conformes aux règlements FFSA et en particulier aux règles spécifiques VHC et au règlement de la coupe de France des rallyes VHC.

Comité d'Organisation

Bureau ASA Alès

Président	M. Frédéric ROSSEL	Licence n° 3954
Président délégué	M. Samuel TEISSIER	Licence n° 2010
Vice-Président	M. Eric PERIER	Licence n° 145553
Vice-Président	M. Yannick TRIBES	Licence n° 187790
Secrétaire	Mme Nathalie CHANTAGREL	Licence n° 9549
Secrétaire Adjointe	Mme Edwige APARICIO	Licence n° 316808
Secrétaire Adjointe	Mme Laurence GRAND	Licence n° 316809
Trésorier	M. Michel AGUILLON ORTIZ	Licence n° 5373
Trésorier Adjoint	M. Nicolas BARONI	Licence n° 205725

Ainsi que les membres du Comité Directeur : M. Vincent BELTOISE, M. David BOULENGER, M. René BRUNET, M. Fabien DARDALHON, M. Jacky DWORACZEK, M. José GISPER, M. Damien GRAND, Mme Michèle GRIMALDI, M. Jacques MARONCLE, Mme Corinne MASSY, M. Michel MOLINES, M. Jean Louis PLAN, M. Brice TINEL, ainsi que Mme Fabienne ARNOUX, Mme Audrey JULIAN et les membres de l'Ecurie des Camisards représentés notamment par leur Président M. Franck SAUMADE et leur Secrétaire Léa CLEMENT.

Organisateur technique

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE D'ALES sise – Pôle Mécanique d'Alès
30520 ST MARTIN DE VALGALGUES – 04 66 55 65 66 – 06 86 67 69 04

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des commissaires Sportifs	M. Jacques PAOLI	Licence n° 2692
Membres du Collège des commissaires Sportifs	M. Jacques GUINAMARD	Licence n° 14569
Membres du Collège des commissaires Sportifs	M. Hervé BESSON	Licence n° 15182
Secrétaire du Collège des commissaires Sportifs	Mme Hélène GUINAMARD	Licence n° 15981
Directeur de Course	M. Patrick BOUTEILLER	Licence n°128253

Adjoint à la direction de course (Pc)	M. Nicolas BALDIT	Licence n° 134045
Adjoint à la direction de course (Pc)	Mme Elisabeth LABATUT	Licence n° 216525
Adjoint à la Direction de Course Délégué au shakedown	M. Patrick RAYER	Licence n° 40676
Secrétaire à la Direction de Course (Pc)	Mme Martine VINCENT	Licence n° 44420
Directeur de course adjoint délégué aux épreuves spéciales	Mme Carmen BELCHI	Licence n° 8747
Directeur de course adjoint (inter) délégué aux épreuves spéciales	M. Paul RUBINO	Licence n° 118002
Directeur de course adjoint délégué aux épreuves spéciales	Mme. Evelyne ROL-ALLE	Licence n° 40773
Véhicule tricolore	M. Jean Luc DEVRIESE	Licence n° 37766
Véhicule Autorité	M. Frédéric ROSSEL M. Cédric VALENTIN	Licence n° 3954 Licence N°190616
Véhicule Balai	M. Régis VINCENT	Licence n° 47545
Commissaire Technique Responsable	M. Christophe NATEWAJKO	Licence n° 43054
	M. Alain COSTE	Licence n° 18050
	M. Michel MOLINE	Licence n° 9502
	M. Christian MANGEMATIN	Licence n° 6507
	Mme Cathy BERSZAKIEWICZ	Licence n° 224902
Responsable Chargé des relations avec les concurrents	M. Ivan PRISTCHEPA	Licence n° 205325
Chargé des relations avec les concurrents	M. Gérard DURAND	Licence n° 13816
Chargé des relations avec les concurrents	Mme Magali VIDAL	Licence n° 179595
Chargé des relations avec les concurrents	M. Valérie GINIER	Licence n°174698
Juge de Fait	M. Robert CLOS	Licence n°6055
Juge de Fait	M. Alain DESSENS	Licence n° 19459
Médecin responsable	Dr Jean Claude DESLANDE	Licence n° 223706
Chargé de mise en place des moyens	M. David BOULANGER M. Brice TINEL	Licence n° 31167
Chargé des relations avec la Presse	M. MARIN	Licence n°110338
Responsable de l'accueil des Officiels	Mme Nathalie CHANTAGREL	Licence n°9549
Responsable vérifications administratives	Mme Antonia DURAND	Licence n°203308
Responsables des Parcs	M. Thierry LEFOLL	Licence n°58387
Speaker	M. Frédéric LOMBARD	Licence n°2425

1.2P. ELIGIBILITE

Ce Rallye compte pour la Coupe de France 2021 des Rallyes VHC Coefficient 2, le Championnat de ligue Occitanie Méditerranée – le Challenge ASA d'Alès-Claude Soumadiou.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages régulièrement engagés recevront une confirmation d'engagement.

Vérifications administratives

- **Pré-vérifications administratives au Siège de l'ASA Alès** (Pôle Mécanique Alès – Cévennes, traverse Lorian Tosi, Vallon de Fontanes, 30520 St Martin de Valgalgues) :
 - **Samedi 12 juin 2021 de 8h30 à 15h00**
 - **Dimanche 13 juin 2021 de 8h30 à 12h00**
- **Vérifications administratives Vendredi 18 juin 2021 de 16h30 à 18h30 :**

Pôle Mécanique Alès – Cévennes – bâtiment en bordure de la piste vitesse - Vallon de Fontanes, 30520 St Martin de Valgalgues

Les vérifications techniques auront lieu le vendredi 18 juin 2021 de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00.
- Paddock du Pôle Mécanique Alès – Cévennes, Vallon Fontanes 30520 Saint Martin de Valgalgues
Les vérifications finales seront effectuées chez CMR TEAM : Pôle Mécanique Alès – Cévennes,
le taux horaire de la main d'œuvre est fixé à 60 € TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au

7^{ème} RALLYE NATIONAL DU GARD VHC – ALES AGGLOMERATION

doit adresser au secrétariat du rallye :

ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE D'ALES sise -
Pôle Mécanique Alès – Cévennes, Traverse L.Tosi, 30520 ST MARTIN DE VALGALGUES

La demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le mardi 8 juin minuit. Si à cette date le nombre des engagés est inférieur à 10, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient alors immédiatement prévenus de cette décision.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 20 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 390 € avec le système de géolocalisation, une caution de 300 € vous sera demandé lors de la récupération du système à l'ordre de VDS.
- sans la publicité facultative des organisateurs : 780 € (x 2)
- 25 € de réduction par membre de l'équipage licenciés à l'ASA d'Alès

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1.P. VOITURES ADMISES

Conforme au règlement de la coupe de France des rallyes VHC 2021.

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée au Pôle Mécanique Alès – Cévennes 30520 St Martin de Valgalgues dans les zones définies dans le road book et en suivant les directives du responsable du parc.

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye National du Gard-Alès Agglomération représente un parcours de 212,6 km

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 88,6 km.

Les épreuves spéciales sont :

Es 1-3-5 : Cendras - Le Pendedis : 20 km

Es 2-4-6 : Ste Cécile d'Andorge – La Tavernole : 9,5 km
L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le :

- samedi 12 juin 2021, 9h - 18h
- dimanche 13 juin 2021, 9h - 18h
- vendredi 18 juin 2021, 9h - 17h

6.2.7P. PÉNALITÉS

Reconnaisances en dehors des jours et heures autorisées ou non-respect du nombre maximum de passages ou en cas d'utilisation d'un véhicule qui n'est pas de série.

Lorsque c'est le cas :

- Départ refusé
- Amende identique à la valeur des droits d'engagement du rallye
- Demande de sanction disciplinaire auprès de la FFSA

6.4P. CIRCULATION

6.4.1P Pendant toute la durée du rallye, les équipages devront se conformer strictement aux prescriptions réglementant la circulation en France. Tout équipage qui ne se conformera pas à ces prescriptions, se verra infliger les pénalités prévues ci-dessous :

- 1^{ère} infraction : une pénalité en espèce de 160 €
- 2^{ème} infraction : une pénalité en temps de 5 mn
- 3^{ème} infraction : exclusion

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : Chasuble jaune
- Chef de poste : Chasuble orange identifiée « chef de poste »
- Directeur de Course : Chasuble rouge identifiée « directeur de course »

7.5.20. Séance d'essai

Une séance d'essai sera offerte aux concurrents régulièrement engagés le vendredi 18 juin 2021 de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 sur les pistes rallye et/ou vitesse (3 passages par piste).

Une inscription préalable est obligatoire. Il vous sera remis un accès à la piste, sous réserve d'avoir réglé le montant de l'engagement. (Dès lors, aucun remboursement ne sera possible).

Au cours de ces essais, seul l'équipage régulièrement engagé peut se trouver à bord de sa voiture. Éventuellement, après accord du Directeur de Course délégué à la base d'essais le copilote peut être remplacé par un ingénieur ou technicien, nominativement désigné.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement de la coupe de France des rallyes VHC 2021.

ARTICLE 10P. PRIX

10.1P. PRIX

1 engagement au Rallye du Gard VHC 2022 distribué par tirage au sort entre les équipages autorisés à prendre le départ.

La remise des prix se déroulera le Samedi 19 juin 2021 à l'arrivée de la dernière voiture dans le Parc dans le respect des règles sanitaires en vigueur.